

ENSEMBLE POUR LA RÉUSSITE DES JEUNES

15 janvier
2008

DECOUVERTE PROFESSIONNELLE (DP 3)
Le partenariat école-entreprise pour le développement des options DP3

Rencontre avec Henri LACHMANN, invité du MEDEF Provence Alpes Côte d'Azur, le mardi 15 janvier 2008. Il a



demandé aux entrepreneurs d'user du dispositif DP3, qui permet d'accueillir des collégiens dans l'univers entrepreneurial. Cette option créée en 2005 pour rapprocher deux mondes qui ont tendance à la timidité réciproque (le peuple de l'enseignement et les troupes de l'économie) la DP 3 selon le jargon rectoral, est désormais une opportunité pour les employeurs. A condition qu'ils s'en saisissent. « Nous invitons toutes les entreprises à signer la charte de la découverte professionnelle. (...) Nous n'avons pas su saisir assez vite l'opportunité qui nous a été offerte dès 2005 », a lancé H.Lachmann. De nombreux chefs d'entreprise sont venus au siège du Crédit Agricole Alpes Provence à Aix en Provence, écouter le président du conseil de surveillance de Schneider Electric. Missionné sur ce sujet par Laurence Parisot, la Présidente du

MEDEF. « Nous ne transférons pas assez nos savoir-faire »

Henri Lachmann a rappelé un fait essentiel : la principale responsabilité d'une génération par rapport à la suivante est de transmettre des qualifications et une expérience. « Nous sommes une génération de voleurs ! Nous transférons trop souvent nos turpitudes et pas assez nos savoir-faire », a tonné l'industriel. Et de stigmatiser, après s'être rapidement excusé devant le recteur, cette pratique si française de privilégier le diplôme au métier et à la qualification. La France commence à être bien seule dans ce cas en Europe.

A ses yeux, **l'enseignement de découverte professionnelle mis en place par l'Éducation nationale est justement une occasion de revenir au vrai sens de l'insertion professionnelle.**

Mais il a également prévenu les patrons rassemblés devant lui : « La DP 3 doit rester sous le contrôle de l'Éducation nationale. Ce n'est pas seulement une occasion, pour les collégiens, de visiter les entreprises. **Il faut que les chefs d'entreprise aillent dans les collèges informer les profs.** Avant de former, il faut informer. »



Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix Marseille « La découverte des métiers de l'entreprise et des organisations n'a pas pour finalité immédiate l'entrée de l'élève dans le monde professionnel ; elle constitue donc une action d'intérêt général réalisée par des entreprises désireuses de contribuer à l'éducation des jeunes et des futurs adultes.

Dans ce contexte, l'option facultative de découverte professionnelle trois heures vise à proposer aux élèves des classes de troisième du collège une approche du monde professionnel par une découverte des métiers, du milieu professionnel et de l'environnement économique et social. Elle est offerte à tout élève de troisième, quels que soient son niveau scolaire et ses ambitions. Cette démarche participe à l'éducation à l'orientation et contribue à élargir la culture générale des collégiens. »

Signature de la Charte Académique école - entreprise option découverte professionnelle trois heures

Les responsables économiques régionaux et l'Académie d'Aix Marseille ont défini en commun des modalités de fonctionnement des relations entre collège et entreprise, afin que chaque option Découverte Professionnelle 3 heures puisse se dérouler dans de bonnes conditions.

Le MEDEF Paca, la CGPME Paca et l'Académie d'Aix Marseille ont défini en commun des modalités de fonctionnement des relations entre collège et entreprise, afin que chaque option DP3 se déroule dans de bonnes conditions. En effet, cette option doit atteindre trois objectifs :

- s'adresser à tous les élèves
- mobiliser une équipe d'enseignants pluridisciplinaires
- donner l'occasion aux élèves d'appréhender concrètement la vie économique, les principes de fonctionnement des entreprises et des différents secteurs d'activités.

Cette Charte définit les règles de fonctionnement à respecter « a minima » afin que les relations organisées au niveau local soient efficaces et prennent en compte les contraintes de chacun :

- désignation d'un professeur référent par collège, facilement joignable par les entreprises pour la mise en œuvre des visites d'entreprises et/ou la venue de professionnels
- préparation des séances avec chaque professionnel sollicité, puis évaluation synthétique et partagée avec celui-ci,
- articulation entre ces interventions et la progression annuelle retenue par l'équipe pédagogique du collège

La Charte présente également quatre étapes qui peuvent être suivies afin que les élèves puissent progressivement :

- découvrir la réalité de la vie économique (au moins de leur quartier)
- avoir une 1ère compréhension du fonctionnement d'une entreprise
- appréhender la diversité des entreprises et découvrir l'incontournable nécessité d'entreprises industrielles,
- approfondir la connaissance de tel(s) ou tel(s) secteur(s)

d'activités, de leurs métiers, des niveaux de qualification attendus ainsi que des formations correspondantes pour y accéder



JP de GAUDEMAR
Académie
Aix Marseille

S. NACMIAS
CGPME Paca

C. MALATERRE
MEDEF Paca

Cette Charte a déjà été signée par le Recteur de l'académie d'Aix-Marseille et les représentants de dix branches professionnelles, ainsi que par l'Association jeunesse et entreprise 13 et par l'Association française pour le développement de l'enseignement technologique des Bouches-du-Rhône.

Cette Charte a été signée le 15 janvier par la Confédération Générale du Patronat et des Petites et Moyennes Entreprises Paca (CGPME-PACA) et par le Mouvement des Entreprises de France Paca (MEDEF-PACA).